

Saint-Pierre le

03 AVR. 2025



Le 1<sup>er</sup> Adjoint,

A

Mesdames et Messieurs  
Les Conseillers Municipaux

Objet : C.M. – 10/04/2025  
Nos réf. : DGS/JP/SN n°44

Cher(e) Collègue,

Conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous convier à la séance ordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le :

**Jeudi 10 avril 2025 à 17H00 à l'Hôtel-de-Ville de Saint-Pierre**

L'Ordre du Jour est le suivant :

**Rapporteur : Monsieur Stéphane DIJOUX**

**Affaires Générales**

- Affaire n°38/1** : Installation du nouveau Conseiller municipal..... 3  
**Affaire n°38/2** : Election du Maire..... 3  
**Affaire n°38/3** : Délégation du Conseil au Maire, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T). .... 3

**Direction des Services Financiers**

- Affaire n°38/4** : Fiscalité directe locale : Taux d'imposition pour l'année 2025. .... 10

Comme le prévoit l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous joins une note de synthèse sur chacune des questions énumérées à l'ordre du jour.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'expression de ma considération distinguée.

Le 1<sup>er</sup> Adjoint

Pour Le Maire-décédé,

Par application de l'article L2122-17 du CGCT

M.DIJOUX Stéphane

